



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 50/18

### Objet

Communication de la  
synthèse du Diagnostic Global  
d'Entrée de la Chambre  
Régionale des Comptes dans  
le cadre de la certification des  
comptes

### Secrétaire de séance

Daniel BERNARDIN

### Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseil Communautaire

19 juin 2018

Dole - 18h30

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 57

Nombre de procurations : 16

Nombre de votants : 73

Date de la convocation : 13 juin 2018

Date de publication : 27 juin 2018

### Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux, JC Robert, R. Pouthier suppléé par M. Myotte-Duquet, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, N. Jeannet, P. Jobez, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, E. Schlegel, JM Sermier, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, JM. Daubigny, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

### Délégués absents ayant donné procuration :

JL Bouchard à JP Fichère, G. Soldavini à J. Dayet, A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à N. Jeannet, JP Cuinet à JM Sermier, D. Germond à JB Gagnoux, J. Gruet à F. Dray, P. Jaboviste à I. Mangin, C. Nonnotte-Bouton à J. Péchinot, P. Roche à S. Marchand, I. Voutquenne à C. Demortier, JC Wambst à T. Druet, F. David à C. Bourgeois-République, C. François à B. Chevaux, M. Boué à JM Daubigny, J. Drouhain à C. Hanrard.

### Délégués absents non suppléés et non représentés :

JM Mignot, A. Hamdaoui, S. Hédin, S. Kayi, JP Lefèvre, H. Prat, D. Chevalier, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaut, R. Curly.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'arrêté interministériel du 10 novembre 2016, publié au Journal Officiel N° 0267 du 17 novembre 2016 qui fixe la liste des 25 collectivités locales retenues pour l'expérimentation de la certification des comptes,

VU la délibération n°GD04/17 du 9 février 2017 qui autorise Monsieur le Président à signer une convention avec la Cour des Comptes pour l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole fait partie des 25 collectivités territoriales retenues pour l'expérimentation nationale de la certification des comptes.

Cette certification doit permettre à un auditeur externe de pouvoir certifier que les comptes de l'Agglomération sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et du résultat des opérations de l'exercice.

Cette démarche de certification permettra à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

- de consolider les procédures internes déjà mises en place en termes de fiabilité comptable,
- de renforcer les garanties offertes aux financeurs, ce qui facilitera l'accès aux ressources financières externes. C'est une garantie de professionnalisme vis-à-vis de nos partenaires extérieurs,

- de donner une assurance raisonnable sur la fiabilité de l'information financière afférente à la collectivité pour les élus et les citoyens,
- d'anticiper une évolution réglementaire portant sur la généralisation de la certification, tout en bénéficiant d'une assistance des services de l'Etat (Chambre Régionale des Comptes et Direction Générale des Finances Publiques).

Cette phase d'expérimentation se déroule en deux temps sur la période 2017 – 2023.

A partir de l'exercice 2017 et jusqu'au dépôt des comptes de l'exercice 2019, la Cour des Comptes accompagnera la Communauté d'Agglomération dans une démarche progressive d'évaluation de la fiabilité de ses états financiers.

Cet accompagnement a débuté par la réalisation d'un « diagnostic global d'entrée – DGE » sur les comptes de l'exercice 2016, qui sera complété, au cours des années suivantes (2018 et 2019), d'audits approfondis. Les conclusions de ces travaux seront transmises chaque année à l'exécutif de la Communauté d'Agglomération sous la forme de rapports non publics. Ces travaux sont menés conjointement par la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne – Franche Comté.

Ensuite, un commissaire aux comptes réalisera une certification préparatoire – dite certification « à blanc » - sur les comptes des exercices 2020, 2021 et 2022. L'avis du commissaire aux comptes sur la fiabilité des comptes de la collectivité sera transmis à la Chambre Régionale des Comptes et à l'exécutif de la collectivité. Cet avis devra également faire l'objet d'une communication à l'organe délibérant de la collectivité.

A l'issue de cette phase d'expérimentation, la Cour des Comptes remettra un rapport d'évaluation au Gouvernement.

Le Diagnostic Global d'Entrée a été réalisé par l'équipe de certification des comptes dans le courant de l'été dernier. L'équipe était composée de 3 personnes :

- un magistrat de la Chambre Régionale des Comptes,
- un expert certificateur de la Cour des Comptes,
- un agent vérificateur de la Chambre Régionale des Comptes.

Durant leur présence ponctuelle à Dole entre le 15 mai et le 21 juin 2017, ils ont réalisé une série d'entretiens et ont auditionné la quasi-totalité des services relevant des Pôles ou Directions suivants : Direction Générale, Direction Pilotage et Coordination, Pôle Moyens – Ressources (Directions des Finances, des Ressources Humaines, des Systèmes d'Information, de la Commande Publique, des Moyens Généraux), Pôle des Actions Educatives, Pôle Sports, Pôle des Actions Culturelles, Pôle Aménagement Attractivité du Territoire, Pôle Environnement – Mobilité Durable, Pôle des Services Techniques.

Le relevé d'observations définitif relatif aux conclusions du diagnostic global d'entrée a été transmis à Monsieur le Président le 19 mars 2018. La synthèse de ce document est annexée au présent rapport.

Les principaux axes de travail mis en avant sont les suivants :

- Mise en place d'instances de gouvernance et de pilotage de la mission,
- Mise en place d'un suivi des coûts directs et indirects liés à l'expérimentation,
- Formalisation du contrôle interne comptable et financier et rédaction de guides de procédures,
- Fiabilisation du dispositif de contrôle et de sécurisation de la paie des agents,
- Poursuite des travaux de fiabilisation de l'actif (physique et comptable) et de valorisation des stocks de terrains aménagés (zones d'activités),
- Mise en place d'un système de provisionnement (pour risque, pour dépréciation),
- Recensement et comptabilisation exhaustive des écritures de rattachement dans le cadre de la séparation d'exercices,
- Elaboration d'une cartographie du système d'information financière, révision du périmètre des habilitations et des processus relatifs à la sécurité des accès,
- Mise en place d'une convention partenariale avec le comptable public.

Depuis la venue de l'équipe de certification, certaines mesures ont été mises en œuvre :

- Mise en place d'instances de gouvernances de la mission (un comité de pilotage, un comité de direction, huit groupes de travail thématiques) validées lors du bureau du 5 avril 2018,
- Travail de mise en concordance de l'actif du trésorier et de l'inventaire tenu par la Communauté d'Agglomération : ce chantier devrait aboutir courant 2018. Il s'accompagnera de propositions en vue d'une refonte des modalités de gestion comptable du patrimoine de la collectivité (révision des durées et du type d'amortissement notamment). En outre, les passifs des comptes de gestion et des comptes administratifs devront être ajustés en lien avec le trésorier au 31 décembre 2018,
- Lancement du processus de renouvellement du logiciel de gestion des ressources humaines dans le but d'obtenir un outil permettant notamment de parfaire, simplifier et fiabiliser la gestion de la mutualisation. Le déploiement de ce nouvel outil débutera au 3<sup>e</sup> trimestre 2018 pour une mise en œuvre effective à compter de la paie de janvier 2019,
- Lancement d'un audit ciblé sur le logiciel de comptabilité afin d'intégrer la nomenclature M57 de manière opérationnelle à la date butoir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 conformément aux engagements pris dans le cadre conventionnel de la démarche. Un travail important a été effectué, notamment en ce qui concerne la transposition des comptes entre la nomenclature M14 et la nomenclature M57 qui s'imposera désormais à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- Signature d'une convention partenariale avec la Direction Générale des Finances Publiques : le comptable a transmis une proposition d'offre de service début avril 2018. Une discussion est engagée entre le comptable et la collectivité qui devra déboucher sur une convention.

Une réunion d'étape a été organisée le 31 mai afin que la Chambre Régionale des Comptes présente les conclusions du diagnostic global d'entrée et les travaux qui seront à mener courant 2018.

L'équipe chargée de l'expérimentation de la certification des comptes reviendra auditer nos services pendant la période juin – juillet 2018.

Les thèmes des audits ciblés seront les suivants :

- 2018 : dettes financières, recettes fiscales, dotations et créances associées,
- 2019 : arrêtés des comptes, charges de personnel et dettes associées.

Enfin, un état de l'avancement du projet en termes de maîtrise des risques comptables et financiers, de déploiement du dispositif de contrôle interne, ainsi que de suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le diagnostic global d'entrée, sera en outre effectué chaque année jusqu'en 2020 inclus.

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** de la synthèse du diagnostic global d'entrée réalisé par la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne – Franche Comté dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Fait à Dole,  
Le 19 juin 2018  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- Cour des Comptes

